

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

Délibération N° 48-2024

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 6
- votants : 9
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

Objet de la délibération

**Collecte hebdomadaire des
ordures ménagères**

Résultat du vote

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON, Dominique LACROIX

Procurations données :

- d'Aïcha BURDAIRON à Rachel HUGUES
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER
- de Michaël MARILLIER à Gilles VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Jan VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 35-2020 en date du 30 juillet 2020 portant création d'un Comité Consultatif Communal de l'Action Sociale (CCCAS) ;
Vu la demande d'une administrée, en difficulté pour déposer ses déchets aux points d'apports volontaire, d'aide pour le ramassage de ses déchets assimilés ordures ménagères (DAOM) ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'instaurer une collecte hebdomadaire des déchets assimilés ordures ménagères par l'employé communal à compter de ce jour.
De confier au CCCAS l'instruction des dossiers de demande d'accès au service.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 07/11/2024

Le secrétaire de séance
Jan VINCENT

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

